

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement  
De LA ROCHE SUR YON

**SEANCE DU 30 JANVIER 2024**

N° OM30012402  
CM/BB

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à 18H30, à la Salle du Petit Lundi, à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, vice-Président.

Date de convocation : 24/01/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36  
Nombre de votants : 23

Nombre de présents : 22  
Nombre de oui : 23

**PRESENTS :** Adeline AUBERGER, Emmanuelle MOREAU, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Alain SCHMUTZ, Christian PELLETIER, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Sylvie MARIOT, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUAULT, Anthony GRIMAUD, Isabelle MOINET, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Emmanuel TESSIER formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Anne BIZON, Jean-Claude MARCHAND (pouvoir à Christian PELLETIER), Anne ROY, Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT, Claude CLERJAUD, Edwige GODET, Damien CRABEIL, Daniel MOTTARD, Yvan CHENU, Hélène MADORRA, Jérôme CARVALHO, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, Vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>4 304 915,00</b>
	Réalisé :	<b>281 090,62</b>
	Reste à réaliser :	<b>83 423,88</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>4 304 915,00</b>
	Réalisé :	<b>4 249 456,46</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<u>Fonctionnement</u>		
<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>7 122 051,00</b>
	Réalisé :	<b>6 107 490,09</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>7 122 051,00</b>
	Réalisé :	<b>7 327 282,59</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b>Investissement :</b>		<b>3 968 365,84</b>
<b>Fonctionnement :</b>		<b>1 219 792,50</b>
<b>Résultat global :</b>		<b>5 188 158,34</b>

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre MALLARD

Signé électroniquement par : Jean-Pierre Mallard  
Date de signature : 01/02/2024  
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Signé électroniquement par : Yannick Soulard  
Date de signature : 01/02/2024  
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen